



Projet associatif de LADAPT pour les années 2024 à 2030



www.ladapt.net



www.ladapt.net

Table des matières

Qui sommes-nous ?	3
Notre projet pour les années 2024 à 2030	5
Qu'est-ce que le Projet associatif ?	5
Nous avons réfléchi tous ensemble	5
Nous avons écouté ce que les personnes handicapées ont à dire	6
Garantir les droits des personnes handicapées	8
« Ne rien décider, ne rien faire sans nous »	8
Nous disons les droits des personnes handicapées dans notre Projet associatif	9
Ce que nous voulons faire entre 2024 et 2030	10
Une société qui accueille mieux le handicap	10
Aider les professionnels de nos établissements	10
Accueillir des personnes avec des besoins nouveaux	12
Des exemples concrets	15
Donner de nouvelles missions aux bénévoles de LADAPT	18
Notre façon de faire, tous ensemble	19

Qui sommes-nous ?

LADAPT est une association qui aide les personnes handicapées :

- à mieux vivre en société,
- à pouvoir choisir et décider.

LADAPT s'occupe chaque année de 20 000 personnes handicapées.

LADAPT a plus de 100 établissements en France :

- pour aider à apprendre à l'école,
- pour soigner les personnes,
- pour apprendre un métier,
- pour aider à trouver un travail,
- pour apprendre aux personnes à faire les choses toutes seules dans leur vie de tous les jours et dans leur logement.

LADAPT a presque 100 ans.

C'est une association qui regroupe :

- 3 500 professionnels qui s'occupent des personnes handicapées,
- des bénévoles ; les bénévoles sont des personnes qui aident sans être payées,
- des adhérents qui soutiennent l'association et votent pour prendre des décisions de l'association.



Toutes ces personnes aident LADAPT à être une association forte qui défend les droits des personnes handicapées.



Chaque année, LADAPT organise la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées**, qu'on appelle aussi la **SEEPH**.

Notre projet pour les années 2024 à 2030

Qu'est-ce que le Projet associatif ?

Ce document présente le Projet associatif de LADAPT. Le Projet associatif dit ce que nous voulons faire dans les années qui viennent.

Le Projet associatif dit :

- les droits que nous défendons pour les personnes handicapées,
- ce que nous voulons faire,
- comment nous allons le faire.



Nous avons réfléchi tous ensemble

Le Projet associatif concerne toutes les personnes de LADAPT. Pour écrire le Projet associatif, nous avons réuni beaucoup de personnes de LADAPT :

- 750 professionnels,
- 170 personnes handicapées,
- des adhérents, des bénévoles.



Nous avons écouté ce que les personnes handicapées ont à dire

Voici ce qui a été dit par les personnes handicapées pendant les réunions.

Les personnes handicapées veulent :

- avoir le choix,
- pouvoir décider pour elles,
- pouvoir faire des choses par elles-mêmes.

Avoir le choix, c'est par exemple :

- choisir ses activités selon ce qu'on aime faire ou pas,
- choisir le métier qu'on veut apprendre,
- choisir son logement, en établissement ou dans un immeuble privé,
- choisir les petites choses de la vie de tous les jours, comme la façon de s'habiller, ce qu'on va manger.



Pouvoir faire des choses par soi-même, c'est par exemple :

- pouvoir travailler,
- pouvoir se déplacer sans l'aide de personne,
- pouvoir faire du sport, voir des spectacles, rencontrer des gens,
- avoir un amoureux ou une amoureuse,
- pouvoir dire ce qu'on connaît de notre handicap,
- pouvoir dire ce dont on a besoin ou pas.



Garantir les droits des personnes handicapées

Les personnes handicapées ont les mêmes droits que tous les citoyens. Mais souvent on prend des décisions à la place des personnes handicapées.

LADAPT rappelle quels sont les droits des personnes handicapées. Et LADAPT défend ces droits.



« Ne rien décider, ne rien faire sans nous »

Chaque personne handicapée sait ce qui est bon pour elle. LADAPT dit que chaque personne handicapée doit pouvoir :

- être écoutée,
- décider pour elle-même,
- faire les choses seule si elle le veut.



Quand on peut décider pour soi-même, cela s'appelle l'autodétermination.

LADAPT rappelle que l'**autodétermination** est un droit pour les personnes handicapées.

Ne rien décider, ne rien faire pour les personnes handicapées sans elles, c'est ce que LADAPT appelle : « Rien (pour nous) sans nous ».

Nous disons les droits des personnes handicapées dans notre Projet associatif

LADAPT pense que :

- les personnes handicapées peuvent s'aider entre elles, cela s'appelle : **la pair-aidance**,
- les personnes handicapées savent ce qui est bon pour elles, cela s'appelle : **l'expertise d'usage**,
- les personnes handicapées peuvent apprendre à s'occuper elles-mêmes de leur handicap ou de leur maladie, cela s'appelle : **l'éducation thérapeutique**,
- les personnes handicapées peuvent participer aux prises de décisions importantes dans les établissements,
- les personnes handicapées peuvent participer aux différents projets dans les établissements, et dans l'association,
- les personnes handicapées peuvent proposer des projets et être responsable de leur projet,
- les personnes proches des personnes handicapées peuvent aider les personnes handicapées à s'exprimer. On les appelle des **aidants**.



Ce que nous voulons faire entre 2024 et 2030

Une société qui accueille mieux le handicap

LADAPT promet de :

- faire plus d'actions pour faire comprendre le handicap et les besoins des personnes en situation de handicap,
- faire connaître ses nouvelles actions utiles aux personnes handicapées comme la préparation à mener une vie indépendante qui s'appelle **PéVA**,
- parler de la formation et l'emploi des personnes handicapées au niveau de l'Europe.



LADAPT veut mener toutes ces actions avec les personnes handicapées.

Aider les professionnels de nos établissements

Les métiers du médico-social changent.

Les personnes handicapées changent aussi et savent de mieux en mieux :

- dire ce dont elles ont besoin,
- s'occuper d'elles-mêmes.

Les professionnels du médico-social

doivent s'adapter :

ils doivent travailler avec les personnes handicapées et demander leur avis aux personnes handicapées.



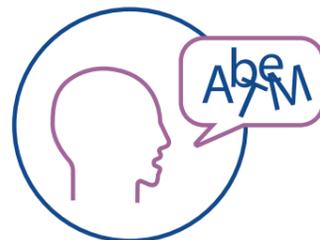
Pour les personnels des établissements,

LADAPT promet :

- de faire attention aux bonnes conditions de travail,
- d'encourager les idées nouvelles,
- de proposer plus de formations.

LADAPT promet que les professionnels :

- vont faire très attention aux paroles et aux envies des personnes handicapées,
- vont faire très attention aux personnes handicapées qui ont du mal à parler ou à dire ce dont elles ont besoin,
- vont aider les personnes handicapées à faire plus de choses toutes seules,
- sauront que les personnes handicapées ont le droit de se tromper et de faire des erreurs, comme tout le monde.



Accueillir des personnes avec des besoins nouveaux

LADAPT voit que certaines personnes ont des besoins différents, comme :

- des personnes handicapées qui deviennent âgées,
- des personnes qui ont des handicaps très importants,
- des personnes qui aident leurs enfants ou leurs parents malades ou handicapés.

On les appelle les **aidants**.



Pour les personnes handicapées âgées, LADAPT promet de :

- s'adapter aux personnes âgées et à leurs besoins qui peuvent changer,
- former les professionnels pour savoir comment faire avec les personnes handicapées âgées,
- réfléchir à des logements différents, comme la location d'un appartement à plusieurs, avec des personnes jeunes et des personnes âgées,
- prévoir des soins particuliers pour les personnes handicapées âgées,
- travailler avec des médecins et des associations qui connaissent bien les besoins des personnes âgées.



Certaines personnes ont des handicaps très importants, par exemple :

- des handicaps qui les empêchent de comprendre ce qui se passe autour d'elles,
- des handicaps qui les empêchent de parler avec les autres et de faire comprendre ce dont elles ont besoin,
- des pertes de mémoire de plus en plus fortes,
- des maladies qui évoluent comme la sclérose en plaques, ou comme la myopathie, c'est-à-dire la perte des muscles.



Pour les personnes qui ont des handicaps très importants, LADAPT promet de :

- suivre les souhaits des personnes en faisant les adaptations nécessaires au fil du temps,
- faire très attention à la façon dont les personnes peuvent dire leurs souhaits et leurs envies, même si ces personnes ont des difficultés à communiquer,
- prendre en compte tous les besoins des personnes dans leur ensemble,
- travailler avec les familles qui connaissent bien les difficultés des personnes,
- rechercher d'autres logements que les foyers et les établissements spécialisés.



Pour les personnes qui aident un enfant ou un parent handicapé et qu'on appelle les aidants,

LADAPT promet de :

- prendre en compte ce que les aidants savent au sujet des personnes handicapées,
- les aider quand ils ont besoin de soutien dans leur rôle d'aidant, par exemple de leur proposer une formation.

Des exemples concrets

Dans le domaine de la santé et du bien-être, LADAPT promet par exemple d'utiliser des nouvelles façons de faire des soins, comme :

- des formes plus variées de rééducation selon les besoins des personnes,
- la médecine à distance, qui s'appelle la **télémedecine**, quand les personnes ne peuvent pas se déplacer,
- l'utilisation d'ordinateurs pour faire des soins plus précis ou des rééducations plus adaptées aux besoins de chaque personne.



Dans le domaine de l'école et de la formation, LADAPT promet de :

- proposer différentes façons d'apprendre aux enfants, selon les besoins de chacun, dans des établissements spécialisés ou dans des écoles ordinaires,
- d'aider à faire plus d'apprentissage pour les jeunes adultes handicapés,
- d'expliquer aux écoles et aux centres de formation ce que les personnes handicapées sont capables de faire et d'apprendre.



Dans le domaine de l'emploi,

LADAPT promet de :

- permettre l'évolution des travailleurs handicapés dans les **ESAT** (ESAT veut dire **É**tablissement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail), et dans les entreprises ordinaires,
- permettre de passer d'un ESAT à une entreprise ordinaire,
- d'avoir plus de variété dans les façons de travailler en ESAT,
- montrer aux entreprises ce qu'un travailleur handicapé est capable de faire.



Dans le domaine du logement,

LADAPT promet de :

- permettre aux personnes handicapées qui le souhaitent d'habiter dans un logement classique,
- permettre aux personnes qui le souhaitent de revenir loger en établissement si c'est préférable pour elles,
- d'avoir plus de logements partagés à plusieurs, avec des personnes handicapées et d'autres non handicapées,
- développer la formation qui s'appelle **PéVA**, qui veut dire **P**édagogie de la **V**ie **A**utonome,
- développer les services pour pouvoir vivre chez soi : les **SAMSAH** (SAMSAH veut dire **S**ervice d'**A**ccompagnement **M**édico-**S**ocial pour **A**dultes **H**andicapés) et les **SAVS** (SAVS veut dire **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale).



Donner de nouvelles missions aux bénévoles de LADAPT

D'habitude, les bénévoles de LADAPT remplissent 2 missions différentes :

- aider les personnes handicapées qui veulent trouver un emploi,
- expliquer le handicap dans les écoles.

Dans le futur, LADAPT proposera aux bénévoles d'aider aussi les personnes handicapées :

- dans leur vie de tous les jours
- dans leurs activités sportives ou leur sorties culturelles,
- dans leurs loisirs.



Notre façon de faire, tous ensemble

Le Projet associatif de LADAPT dit ce que nous voulons faire dans les années à venir.

Ce projet est ensuite expliqué de façon plus concrète dans un autre document qui s'appelle le **Plan stratégique**.

Le Plan stratégique dit quelles sont les actions à faire dans les 3 années à venir.

Les actions sont expliquées dans des documents qui s'appellent des **fiches-actions**.

Tous ces outils sont importants pour avancer tous ensemble.



© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Le texte a été relu et validé par Bruno et Soufiane de l'ESAT Moskowa (Association APTE).
Nous les remercions vivement.